



SYNDICAT U.N.S.A. DES AGENTS DE DIRECTION DES ORGANISMES de SECURITE SOCIALE

Siège social : 21, rue Jules Ferry 93177 BAGNOLET

Comptes rendus des rencontres de l'UNSA ADOSS des 27 et 30 Novembre 2020 avec :
- Le Président du Comité des Carrières et de la Commission de la Liste d'Aptitude, Jean-Louis REY
- Le Directeur Général de l'UCANSS, Raynald LE MAY

1. RENCONTRE AVEC JEAN-LOUIS REY DU 27 Novembre

Participants : Jean-Louis Rey, Nicolas Beausse
Franck Barbe, Michel Cojean, Olivier Filiol, Myriam Harley, Vincent Leprince

Contexte

Suite aux résultats des élections à la CPNI, J-L Rey a souhaité associer l'UNSA ADOSS à la réflexion sur les évolutions des dispositifs de gestion des carrières des AD, mission pour laquelle il a été missionné par la DSS.

L'objectif vise, à partir d'un bilan critique du fonctionnement de ces dispositifs (CLA, CDC...), à dégager des pistes de réforme et des scénarios d'évolution dans un rapport de synthèse qu'il remettra à la tutelle en mars.

En pratique, trois réunions plénières associant toutes les parties concernées se sont déjà tenues pour élaborer un diagnostic de la réforme Morel (Power point diffusé) et un benchmark des pratiques (synthèse attendue vers le 10/12). Jean-Louis Rey a par ailleurs effectué 16 entretiens bilatéraux (directeurs CN, EN3S, Régimes spéciaux, OS AD...) et d'autres réunions spécifiques (associations AD, EN3S...)

L'UNSA ADOSS s'intègre donc dans cette réflexion et sera associée à l'initiative de J-L. Rey, sans attendre la publication de l'arrêté de représentativité aux JO, aux trois prochaines réunions plénières prévues les **17 décembre, 15 janvier et 4 février** (en distanciel Teams probablement).

☞ l'UNSA ADOSS devra mandater un représentant

Questions de l'UNSA ADOSS

L'UNSA ADOSS remercie J-L. REY pour son invitation et plus particulièrement d'avoir prévu de nous convier aux prochaines plénières, devançant ainsi notre propre souhait.

Arrêté de représentativité des OS AD

Sa diffusion sera probablement retardée de quelques jours en raison d'un recours devant le juge administratif de la CFTC à qui il manque 2 voix pour atteindre le seuil de représentativité de 8 % des SE.

La date de publication de l'arrêté au JO est difficile à évaluer et interviendra probablement au 1^{er} trim. 2021

Commission de la liste d'Aptitude : intégration de l'UNSA dans les réunions 2021

L'arrêté réformant la composition de la CLA dans laquelle l'UNSA sera intégrée n'interviendra qu'après celui sur la représentativité. Sous réserve de sa parution avant la fin du 1^{er} trimestre, l'UNSA ADOSS pourra participer au cycle des réunions portant sur les demandes d'inscription de l'année 2022, soit :

- 8 avril : examen de la recevabilité des demandes
- 8 juin : réclamations sur la recevabilité
- 23 novembre : décisions sur les demandes d'inscription

☞ l'UNSA ADOSS devra désigner deux représentants pour y siéger : 1 titulaire et 1 suppléant

Les évolutions résultant de la mission en cours interviendront au plutôt à compter de 2022, voire 2023.

Synthèse des échanges sur le diagnostic et les évolutions envisagées

Ouverture de l'accès aux carrières d'AD hors liste d'aptitude et aux agents de la fonction publique

Ce sujet est considéré comme sensible par l'UNSA dans la mesure où une trop grande ouverture pourrait nuire au déroulement de carrière des AD des OSS en introduisant une concurrence accrue dans un contexte de réformes où de nouveaux organismes sont susceptibles d'être créés (retraite universelle, mutualisation Urssaf – Ddfip...).

Il importe dans cette hypothèse d'avoir une réelle réciprocité et davantage d'équilibre dans les parcours de carrière, quelle que soit l'origine des candidats.

☞ L'UNSA ADOSS a suggéré sur ce point d'établir un bilan des recrutements des ARS, 10 ans après leur création, celles-ci ayant intégré a priori assez peu d'AD issus des OSS.

La réciprocité dans l'accès aux parcours de carrière dans les OSS et la fonction publique devrait aussi se traduire pour les AD par un véritable intérêt financier sur l'évolution de leur rémunération, ce que ne permettent pas a priori les grilles indiciaires de la fonction publique dans nombre de situations.

L'UNSA ADOSS partage également le constat d'un manque de transparence et de visibilité sur certains parcours d'exception. Cela concerne notamment les modalités d'accès à des postes de pleine direction en région, des nombreux AD nommés dans les Caisses Nationales hors liste d'aptitude.

Mobilité fonctionnelle et géographique

Sur ce point l'UNSA a d'abord rappelé son attachement au maintien d'une mobilité géographique « choisie » qui constitue un élément essentiel de la culture institutionnelle de la sécurité sociale.

Elle a également plaidé en faveur d'un meilleur accompagnement de la mobilité géographique, laquelle pourrait davantage s'inspirer, à coût équivalent, des mesures mises en œuvre dans le secteur privé.

La mise en place de « Viviers régionaux » serait également de nature à faciliter la mobilité fonctionnelle dès lors que ce dispositif, inexistant à ce jour, sera suffisamment bien organisé pour permettre aux AD d'avoir une visibilité complète sur les opportunités de postes à court et moyen terme dans leur région.

Maintien ou non de la procédure d'agrément

L'UNSA ADOSS partage le constat de la faible utilité du maintien de la procédure d'agrément par la MNC dans sa forme actuelle, celle-ci s'apparentant essentiellement à une formalité administrative donnant lieu à peu d'échanges avec les directions d'OSS, tout en étant le plus souvent accordé automatiquement.

Mieux qu'un contrôle externe, il serait sans doute plus judicieux de lui substituer une véritable période d'essai assortie d'un contrôle interne de la direction de l'organisme pour les AD locaux.

*

Au-delà des sujets examinés, ces échanges ont permis aux représentants de l'UNSA de nouer un très bon contact avec le Président du Comité des Carrières et de la Commission de la Liste d'Aptitude.

2. RENCONTRE AVEC RAYNALD LE MAY DU 30 Novembre

Participants : Carole Bonvalo, Mickael Gérard, Bertrand Puel, Raynald Le May,
Michel Cojean, Olivier Filiol, Myriam Harley, Vincent Leprince

Contexte

La rencontre a été initiée par l'UNSA ADOSS à la suite des résultats des élections à la CPNI.

Ce que nous attendions de cette rencontre :

- Avoir de la visibilité sur les prochaines échéances de négociation
- Que l'UNSA ait les moyens de se développer et de prendre toute sa place dans les négociations

Résultat des élections - arrêté de représentativité – intégration de l'UNSA dans les négociations

Pour le DG de l'Ucanss, le recours de la CFTC devant le juge administratif devrait retarder de quelques jours la parution de l'arrêté au JO, le scénario d'une annulation des élections apparaissant peu probable.

Pour autant, il n'a aucune visibilité sur la date de la parution de l'arrêté qui devrait vraisemblablement intervenir dans le courant du 1^{er} trimestre 2021. Mais, tant que l'arrêté ne sera pas paru, il refusera de convier l'UNSA à la table des négociations.

Nonobstant cette présentation, l'UNSA insiste pour être associée dès à présent à toutes les réunions paritaires auxquelles sont conviées les autres OS représentatives d'AD, considérant que :

- Les résultats donnent la légitimité suffisante, l'arrêté n'étant qu'une formalité
- Les autres OS devraient a priori ne pas s'opposer à notre participation
- Cette orientation a déjà été prise par JL Rey pour le projet de réforme de gestion des carrières AD
- C'est la responsabilité du DG Ucanss et nous souhaitons a minima qu'il sollicite les autres OS

En réponse, Raynald Le May reste ferme sur sa position et refuse de solliciter les autres OS d'AD pour nous intégrer dans les réunions paritaires.

Pour autant, il précise qu'il n'engagera aucune nouvelle négociation spécifique aux agents de direction, notamment la classification AD, tant que l'arrêté ne sera pas paru.

Par ailleurs, dès que la procédure de recours de la CFTC sera purgée, le DG de l'Ucanss accèdera à notre demande visant à avoir communication (sans attendre l'arrêté) de toute la documentation transmise aux autres OS dans le cadre de la négociation de textes commun à l'ensemble des catégories ou spécifiques aux AD.

☞ L'UNSA ADOSS a pris acte de cette position. Elle sollicitera parallèlement la Direction Général du Travail pour faire accélérer si possible la publication de l'arrêté de représentativité.

Prochaines échéances de négociation

En préambule, le DG de l'Ucanss précise que si le projet de Classification Employés et Cadres, soumis à la signature des OS, n'aboutissait pas (*une OS ayant évoqué son intention de faire jouer son droit d'opposition*), celui visant à modifier la Classification des AD serait alors ajourné.

Sous réserve d'un timing plus précis, les prochaines négociations visant l'ensemble des personnels concerneront a priori dans l'ordre :

- Salaires 2021 / en décembre
- Annexe intéressement / début 2021
- Complémentaire santé / 1^{er} trimestre 2021
- L'Aide aux aidants
- Système différentiel (retraités bénéficiaires de l'ex CPOS)

Par ailleurs l'UNSA sera, comme toutes les autres OS, associée à plusieurs instances de concertation portant sur divers sujets transverses, notamment :

- La commission paritaire sur les frais de santé
- La commission paritaire sur la formation professionnelle
- Les instances nationales de concertation propres à chaque branche
- La CAPSA

L'Ucanss communiquera à l'UNSA la liste de toutes ces instances.

☞ L'UNSA ADOSS sollicitera des AD volontaires suivant les thèmes

L'Ucanss transmettra également l'agenda des réunions du 1^{er} trimestre 2021. Au-delà, il est prévu une réunion d'échanges en début d'année pour déterminer le calendrier prévisionnel de l'année 2021. Celui-ci sera transmis ensuite au Comex et au COR pour validation.

Modalités de négociation

L'UNSA demande si les modalités de négociation des textes conventionnels visant à la fois les employés - cadres et les AD seront adaptées du fait du nouveau mode de représentativité distinct ?

Jusqu'à présent la négociation associait dans une même réunion tous les syndicats et portait dans un 1^{er} temps sur le corpus commun aux deux catégories et dans un 2^{ème} temps sur les dispositions spécifiques AD. Les syndicats représentatifs n'étant plus les mêmes pour les EC et les AD (- CGT - CFTC + UNSA), l'UCANSS dissociera-t-elle plus nettement les réunions et les temps de négociation ?

Raynald Le May indique en réponse que les modalités antérieures ne seront pas fondamentalement changées et qu'il sera possible d'adapter les modalités de négociation avec les syndicats concernés selon les sujets.

Demande visant à faciliter la diffusion interne des communiqués de l'UNSA

L'UNSA évoque les difficultés techniques qu'elle a rencontrées récemment pour que ses communiqués syndicaux visant l'ensemble des AD dans le respect des normes de la RGPD parviennent effectivement dans leur boîte mail ; problème que ne rencontrent pas a priori les autres O.S.

Il semble que des solutions existent pour que les communiqués de l'UNSA puissent franchir les « *firewall* » positionnés en entrée des réseaux informatiques des branches du RG en « *whitelistant* » les serveurs IP utilisés par le prestataire informatique de l'UNSA.

L'UNSA souhaite que les directeurs des Caisses Nationales soient sensibilisés afin que leur responsable en charge des réseaux informatiques facilite la diffusion de communiqués UNSA. Elle demande clairement à cet effet au DG de l'Ucanss de soutenir notre démarche.

☞ Le DG de l'UCANSS indique qu'il est a priori favorable. L'UNSA lui communiquera les éléments formels nécessaires.

Moyens liés à l'exercice du droit syndical

Mickaël Gérard évoque les droits auxquels l'UNSA ADOSS peut prétendre du fait de sa nouvelle représentativité qui concernent principalement les « Temps accordés pour l'exercice d'une activité syndicale nationale » tels qu'ils figurent au Protocole d'accord sur l'exercice du droit syndical du 1^{er} février 2008.

Au terme d'une 1^{ère} évaluation, M. Gérard précise que l'UNSA pourrait bénéficier, selon les dispositions de l'article 3.22 d'un temps de délégation global d'environ 24 à 25 ETP !

Par ailleurs, afin que les représentants de l'UNSA puissent mieux maîtriser ces nouveaux droits et ses modalités pratiques de mise en œuvre à travers l'outil et les formulaires ad hoc, le principe d'un temps d'échange à convenir début 2021 est acté.

☞ Une réflexion interne devra rapidement être menée au sein de l'UNSA pour déterminer la proportion et surtout les modalités d'utilisation de ces temps de délégation indispensables à l'exercice de sa mission.

Intégration de l'UNSA ADOSS dans la Commission de la Liste d'Aptitude

Carole Bonvalo qui gère ce dispositif au sein de l'UCANSS confirme en tout point les orientations précédemment évoquées avec le Président Jean-Louis REY lors de la réunion du 27 novembre.

L'arrêté définissant la nouvelle composition de la Commission devrait paraître à partir du 1^{er} mars, sous-réserve de la parution préalable de l'arrêté de représentativité des OS AD.

Elle propose également de convenir d'un temps d'échange dédié au fonctionnement de la Commission de la Liste d'Aptitude à fixer au 1^{er} trimestre 2021.

☞ Une délégation composée a minima du titulaire et du suppléant de l'UNSA à la CLA participera à cette rencontre

*